

+

**Conseil Municipal de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR ROC**  
**Du 9 avril 2024**

L'an deux mil-vingt-quatre, le neuf avril à vingt heure trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR ROC, sous la présidence de Monsieur Yves ATTOU, Maire de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR ROC, dûment convoqués le 4 avril 2024 par courriel.

**Présents :** Membres du Conseil Municipal :

Yves ATTOU, Jean-François BARRAUD, Amélie BAUDRY, Jérémy BELEAU, Jean-François BRANGER, Camille COCAGNE, Martine HARDY, Nadège JEANTY, Liliane LAPOMME, Jérôme MASSÉ, Jeannine MATTIO, Nelly PROVOST et Caroline ROULEAU.

Excusés : Mélanie GAILLARD et Pierric MAHU

Article L2121-1 du CGCT : Mélanie GAILLARD *donne pouvoir* à Jeannine MATTIO, Pierric MAHU *donne pouvoir* à Yves ATTOU

Secrétariat de séance : Camille COCAGNE

Extérieurs au conseil : Pascal Guignard de CO

**ORDRE DU JOUR :**

**-Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 12/03/2024 :** aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est **approuvé à l'unanimité.**

**-Désignation d'un secrétaire de séance : Camille COCAGNE**

**1- Affaires générales et extérieures ;**

**1-1 Analyse financière :**

Le budget 2024 n'est pas seulement prévisionnel

Il autorise le conseil municipal à engager les dépenses

Il est possible de transférer dans certaines limites les dépenses d'un chapitre à l'autre en cours d'année par décision modificative (DM)

Les communes établissent de plus en plus difficilement leur budget et les annonces gouvernementales sont inquiétantes

Le budget est obligatoirement adopté en équilibre

A défaut, la commune peut être placée sous tutelle de la préfecture

Le budget 2024 qui va vous être présenté résulte d'un travail collectif et intense des adjoints que je remercie et de la secrétaire de mairie Nathalie Maatoug qui a accompli un énorme travail

Un Débat d'orientation budgétaire a été ouvert aux conseillers.

Ce budget a été validé par Mr Saigne de la direction des finances publiques

Il est équilibré à 589633 € en fonctionnement et à 327239 € en investissement,

soit un total de 916872 €

Limiter les investissements aux engagements, aux obligations et aux urgences sécuritaires

Ne pas utiliser totalement notre capacité d'emprunt

Limiter la hausse des taux d'impôts locaux à 2%

**1-2 Vote des taux de contributions directes 2024 :**

Conformément à l'accord de principe du conseil municipal en séance du 13 février dernier de majorer les taux de fiscalité directe de 2%, Monsieur le maire propose de délibérer sur ce delta présentant les résultats suivants :

<b>2 I- RESSOURCES TH &amp; TF A TAUX CONS- TANT</b>						
	Bases d'imposition	Taux de référence	Bases d'imposition	Proposition De taux	Produits Attendus	All. Compensatrices
	Effectives 2023	2023	Prévisionnelles 2024	Constants		
Taxe Foncière (Bâti)	415 673	32.27	443 000	32.92 %	145 836	4 418
Taxe foncière (non Bâti)	56 164	55.73	58 200	56.84 %	33 081	10 260
Taxe d'habitation (TH)	26 657	13.60	28 900	13.87%	4 008	
			<b>TOTAL</b>		<b>182 925</b>	14 678
<b>II- DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>			<b>1.PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2023</b>			
Produit nécessaire à L'équilibre du budget		Total des allocations Compensatrices		Produit attendu		
<b>182 925</b>		<b>14 678</b>		<b>6 197 603</b>		

**Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition suivante :**

TFB : 32.92%

TFNB : 56.84%

TH : 13.87%

1-3 Choix de la banque pour le recours à un prêt :

3 banques ont fait une proposition de prêt de 200000€ sur 25ans

AFL : taux de 3,76 % / échéances trimestrielles de 3093€

CA : taux de 4,53% / échéances trimestrielles de 3811€

BDT : taux de 4,30% / échéances trimestrielles de 3302€

Le conseil avait opté pour AFL, dont l'offre est nettement plus avantageuse, sous réserve d'une étude complémentaire

Après étude des différentes formules, il est proposé de contracter un emprunt de 150000€, compromis entre un besoin de trésorerie et la nécessité de conserver une capacité d'emprunt pour l'avenir.

Sur 15 ans car le coût est nettement inférieur que pour une durée plus longue :

Coût du crédit

- sur 15 ans ( 3,50 %) : 43445,40 € ( - 36141€ par rapport à 25 ans)

- sur 20 ans (3,60%) : 61070,40€

- sur 25 ans (3,66%) : 79587€

Le montant des échéances : 3224,09€

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, opte pour la proposition De l'AFL sur la base d'un emprunt de 150 000 € sur 15 ans à échéances trimestrielles et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire de signer le contrat de prêt.**

Monsieur le maire expose le budget principal de la commune :

## Dépenses de fonctionnement

<b>11</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>178930</b>
<b>12</b>	<b>Charges du personnel</b>	<b>273360</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>114243</b>
<b>014</b>	<b>Atténuation de produits</b>	<b>1000</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>6600</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>500</b>
<b>68</b>	<b>Provisions pour risques</b>	<b>15000</b>
<b>Total</b>		<b>589633</b>

7

## Recettes de fonctionnement

	Voté en	Réalisé en	Proposition
Chapitre	2023	2023	en 2024
13- Rbts charges de personnel	400	589,84	13600
70-Produits des services	31000	39840,28	34160
73-Impôts et taxes	210500	226023,73	226300
74- Dotations et participations	153300	155372,05	155850
75- Divers	32311,69	35588,75	17800
76- Produits financiers	1	0,37	1,13
<b>Total</b>	<b>427512,69</b>	<b>457415,02</b>	<b>447711,13</b>
02- Résultats reportés	120877,31		141921,87
<b>TOTAL</b>			<b>589633</b>

8

# Dépenses d'investissement

	compte	montant
Cœur de bourg	231/105	150000
Cœur de bourg Maître œuvre	231/105	22100
Bibliothèque	2051/20	5000
Achat chaudière mairie	2131/21	10000
Eclairage public LED	21534/21	35000
Eclairage public état des lieux	2031/20	900
Aménagement Cimetière	21316/21	9000
Voirie Fombrellier 1	2151/21	36000
Autres petits investissements	2188/101	2000
Autres investissements	2188/21	7337,59
Panneaux	2157/21	2000
Remboursement Emprunts cap	1641	24000
Tranfert de frais état des lieux	21534/041	900
Résultat de cloture	001	23001,41
		<b>327239</b>

9

# Recettes d'investissement

	COMPTE	MONTANT
Affectation du résultat de fonctionnement	1068	23001,41
Subvention Etat Cœur de bourg (Detr)	1341	57587
Subvention Leader Cœur de bourg	1327	25000
Département Cœur de bourg	1323	34500
Sieds éclairage + isolation	1328	20000
Département Bibliothèque	1323	2050
Département Isolations	1323	5900
FCTVA	10222	6000
Taxe aménagement	10226	2300,59
Transfert de frais état des lieux éclairage	203/041	900
Emprunt Banque AFL	1641	150000
		<b>327239</b>

Après débat, le conseil municipal adopte, le Budget primitif de la commune 2024 par 12 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre.

## 1-5 Budget Lotissement 2024 :

Monsieur le Maire expose que l'ensemble des parcelles étant vendu, il n'y a plus lieu de tenir un compte de stocks.

Par ailleurs, au 09/04/2024, ne subsiste dans les comptes que la somme de 476.06 € représentant l'excédent cumulé de fonctionnement. Cette somme sera intégrée au Budget Principal au moment de la dissolution comptable de ce budget en affectation du résultat au compte 002.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au conseil municipal la clôture de ce budget annexe au 30 avril 2024. **Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.**

## 2-Commission 2 Affaires scolaires et sociales

### 2-1 Délibération avancements de grade 2024 :

Trois agents sont éligibles à un avancement de grade

Compte tenu de la délibération du 11/06/2019, sur les taux de promotion pour les avancements de grade, Monsieur le maire propose :

De créer 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

De l'autoriser à nommer 1 agent au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe au 01/05/2024

De créer 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet

De l'autoriser à nommer 1 agent au grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe au 01/05/2024.

**Le conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette proposition.**

### 2-2 Délibération emploi d'un contrat à durée déterminée non permanent de droit public :

Afin de palier à l'accroissement de travail au cours de la saison printanière et estivale un calcul a été fait entre le recrutement d'un intérimaire et celui d'un contrat à durée déterminé non permanent pour accroissement saisonnier d'activité.

Dans ce contexte, monsieur de maire propose au conseil municipal de recruter un agent technique sur un contrat à durée déterminé de 6 mois du 15/04 au 15/10/2024.

**Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférent.**

## 3- Commission 3 Travaux et Urbanisme ;

### 3-1 Documents d'urbanisme :

DP 07924124P0003 : Parcelle AB 49 : remplacer 1 porte de garage par un mur crépi et construire une allée : en cours avis ABF

CUa 07924124P0006 : Parcelles A 507, 583 et 670 La Bâtonnière : arrêté informel du 22/03/24

CUa 07924124P0007 : Parcelles B 223, 727, 728, 923 et 924 : Rue du Puits : arrêté informel du 25/03/2024

### 3-2 Information murs en pierre lotissement

Suite au dernier conseil, lors duquel la proposition de Monsieur Michaud a été remise en question, Jean-François Barraud a réalisé une étude comparative de tous les devis reçus par la commune.

Ce tableau laisse apparaître une augmentation significative de Mr Michaud entre son 1<sup>er</sup> et son 2<sup>ème</sup> devis.

De plus, a été soulevée la question de savoir s'il était également tailleur de pierres ce qu'est Monsieur Baraton qui a fait les lers murs.

- Afin de maintenir une continuité et une unité dans le style de ces murs

-vu la faible différence entre le coût du travail de Monsieur Baraton et celui de Monsieur Michaud

-Vu la demande de Monsieur Michaud tendant à percevoir 30% à la signature de la commande, ce qui est contraire aux procédures de l'Etat

Monsieur le Maire, en concertation avec les adjoints, propose de signer un contrat d'intérimaire avec Monsieur Baraton au 15/04/2024.

#### **4- Commission 4 Communication et animation ;**

##### **4-1 Rapport de la commission ;**

Voir rapport de la commission :

-rencontre avec Monsieur Claude Magnain pour les Eurochestries : dates avancées : samedi 6 juillet 20h30 ou dimanche 7, 18h30. Cependant, l'association OVNI organisatrice de ce festival reste sous la réserve de trouver suffisamment de groupes pour le festival, ce qui n'est pas le cas actuellement. La manifestation reste en attente de confirmation.

-jeux intervillages : 22 juin :

- l'APE se propose de tenir une buvette sous réserve des conditions
- -Un budget de 580 € sera mobilisé par la commune de Saint Christophe sur Roc (au prorata du nombre de population)

-25 mai Gala de Musique du CSC sous le Grand Tivoli

#### **5- Commission 5 Environnement ;**

##### **5-1 Eclairage public :**

**Le Conseil Municipal a posé un vote favorable à un nouveau contrat de maintenance d'éclairage public avec SEOLIS, filiale du SIEDS (durée de 4 ans) par délibération du 11/07/2023.**

**Le projet impliquait :**

- 1 Une formation ECLAIRAGE PUBLIC proposée par le CRER, suivie par l'agent technique et madame la Présidente de la commission n°5 « environnement » qui a permis d'actualiser l'information des élus sur les nouvelles législations concernant les normes des réseaux et d'identifier les besoins spécifiques de rénovation (un état des lieux a été conduit par le CRER en 2022, à la suite de la formation).
- 2 La sollicitation du SIEDS pour maintenance et rénovation qui a actualisé et affiné l'état des lieux en 2023. 2 réunions avec SEOLIS ont permis de cibler les besoins et projets.

**Il est donc opportun d'entreprendre sans délais ces rénovations dont le coût est minoré par des aides importantes (jusqu'à 70%) selon le Plan de financement suivant :**

Sur la partie maintenance, Monsieur le maire sollicite l'accord du conseil municipal pour engager les frais de :

Etat des lieux : 729.20 € HT – 875.04 € TTC

Mis en sécurité : 7047.53 € HT – 8457.03 € TTC

Astreinte : 200 € HT – 240 € TTC

Soit un total de

-7976.73 € HT – **9572.07 € TTC**

-Déposer une demande de subvention au SIEDS de **5662.47 €**

Sur la partie Travaux, Monsieur le maire sollicite l'accord du conseil municipal pour engager les frais de

-Remplacement lanternes SHP en LED suite contrat IRIS : tranche 1 : 22071.80 € HT – **26 486.16 € TTC**

-Déposer une demande de subvention au SIEDS de **9827.31 €**

**Le conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents y afférent.**

## 6- Agenda prévisionnel

<b>Samedi 20 avril (9h)</b>	<b>Chantier participatif</b>	<b>Rivière souterraine</b>
<b>Mardi 23 avril (20h)</b>	<b>Conseil communautaire</b>	<b>Smited</b>
<b>Mercredi 8 mai (11h)</b>	<b>Commémoration</b>	<b>Mairie</b>
<b>Mardi 14 mai (20h)</b>	<b>Conseil municipal</b>	<b>Mairie</b>
<b>Sam 25 mai</b>	<b>Gala de musique du Centre socioculturel</b>	<b>Espace Francis Gonnord</b>
<b>Ven 31 mai (9h-12h et 14h-17h) sam 1 juin (10h-18h)</b>	<b>Salon du Savoir-faire Val de Gâtine organisé par la Communauté de communes Val de Gâtine</b>	<b>Boulodrome de Champdeniers</b>
<b>Dimanche 9 juin</b>	<b>Elections européennes</b>	<b>Mairie</b>
<b>Mardi 11 juin (20h30)</b>	<b>Conseil municipal</b>	<b>Mairie</b>
<b>Samedi 15 juin (13h30)</b>	<b>Mariage Caroline Rossard et Guillaume Audurier</b>	<b>Mairie</b>
<b>Samedi 22 juin</b>	<b>Inter-villages</b>	<b>Plan d'eau</b>
<b>Vendredi 28 Juin (19h)</b>	<b>*** 5èmes ESTIVALES SUR ROC***</b>	<b>Place de l'église</b>
<b>Samedi 29 juin</b>	<b>Fête des écoles</b>	<b>La Chapelle Bâton</b>

19

### 7- Questions diverses et échanges d'informations ;

- Vente parcelle AA19 Montplaisir : 2<sup>ème</sup> candidat à l'achat
- Commune de Saint Christophe sur Roc nommée « Village d'Avenir » : aide de l'Etat sur l'ingénierie d'un projet d'investissement
- Décharge sauvage Chemin du Paradis
- Contrôle des passages à niveau le 2 avril : 2 passages sur 5 contrôlés
- Montage des bâches du Grand Tivoli le samedi 18 mai à 9 heures

Le prochain conseil municipal aura lieu le **mardi 14 mai 2024** à 20h00.  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h10.

Le Maire, Yves ATTOU

La secrétaire, Camille GOCAGNE

Adjoint et conseillers	
Jean-François BARRAUD	Amélie BAUDRY
Jérémy BELEAU	Jean-François BRANGER
Mélanie GAILLARD représentée par Jeannine MATTIO	Martine HARDY
Nadège JEANTY	Liliane LAPOMME
Pierric MAHU représenté par Yves ATTOU	Jérôme MASSÉ
Jeannine MATTIO	Nelly PROVOST
Caroline ROULEAU	